



## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### **PÉRIODE DE QUESTIONS : LA MRC DE TÉMISCAMINGUE INVITE TOUTE LA POPULATION À LIRE SON RÈGLEMENT**

**Ville-Marie, le 18 mars 2014** – Lors de la dernière séance de son conseil, le 26 février dernier, la MRC de Témiscamingue a apporté des modifications à son règlement concernant la période de questions aux séances du conseil et du comité administratif. Les modifications apportées, qui ont été adoptées à l'unanimité, établissent des balises claires entourant la période de questions, permettant ainsi à tous citoyens de s'exprimer librement à l'intérieur d'un certain décorum.

« Le conseil des maires a procédé à la révision de son règlement concernant la période de questions. L'idée est de venir préciser certains points, afin de favoriser un meilleur échange, dans le respect et le bon ordre, entre les citoyens et les élus. Désormais, les citoyens peuvent se préparer en conséquence. Les règlements sont souvent mis en place pour venir encadrer une situation et permettent à toutes et à tous de connaître la procédure. D'ailleurs, à ce sujet, j'invite la population à venir lire notre règlement en consultant notre site internet au [www.mrcstemiscamingue.qc.ca](http://www.mrcstemiscamingue.qc.ca), dans la section Documentation - Règlements de la MRC - Règlement n° 161-02-2014. Les modifications ont également été adoptées pour maintenir un certain décorum pendant les séances, puisqu'à titre de président de séance, il est de mon devoir de m'assurer du respect de la fonction de l'élu.», de mentionner le préfet de la MRC de Témiscamingue.

Les principales modifications apportées visent à préciser certains points de l'ancien règlement. Les questions orales sont évidemment toujours permises et nous permettons dorénavant la pose de questions par écrit. De même, une modification encadre la nature des questions qui peuvent être posées, afin d'éviter que des questions de nature personnelle, haineuse, privée ou futile soient portées à l'attention d'un des membres de l'administration municipale ou du personnel de la MRC. Précisons qu'aucune modification n'a été apportée quant à la possibilité d'imposer des amendes et les montants qui s'y rattachent.

« L'un des objectifs recherché dans cet exercice est de venir préciser la nature des questions. Dorénavant, les citoyens sont invités à nous poser des questions d'intérêt public et relatives à l'administration municipale. Quand on vient vous poser des questions en lien avec des décisions prises par une organisation autre que la MRC, elle ne peut y répondre. Nous souhaitons donc clarifier cet aspect et s'assurer du respect des élus, qui se dévouent corps et âmes pour le développement du Témiscamingue.» précise le préfet.

## **La MRCT très proactive dans la promotion de la participation citoyenne**

La MRC de Témiscamingue tient également à mentionner, qu'au cours des dernières années, elle a multiplié ses efforts, afin d'informer la population de ses décisions et d'impliquer cette dernière dans les dossiers d'actualités que traitent la MRC. Notons entre autres :

- Consultations sur le projet de forêt de proximité.
- Rencontres d'informations publiques et de concertation sur le plan de gestion du lac Kipawa.
- Rencontres d'informations publiques et de consultation sur le Plan de développement de la zone agricole.
- Rencontres d'informations publiques et mise en place d'un sondage sur la gestion des matières résiduelles.
- Participation active aux rencontres d'informations publiques sur le projet de parc national Opémican.

Il importe également de noter les initiatives de la MRC de Témiscamingue pour communiquer davantage avec la population :

- Refonte du site internet de la MRC de Témiscamingue.
- Mise en place d'une page Facebook de la MRC.
- Chronique municipale aux deux semaines à la radio.
- Chronique hebdomadaire mensuelle à la radio, le jeudi suivant le Conseil des maires.
- Informations périodiques dans nos journaux locaux

« Nous investissons temps et argent pour être présents, répondre aux préoccupations et questions de la population et pour l'informer. Comme je l'ai déjà mentionné, je suis très fier du niveau de transparence de la MRC et de tous les élus qui composent le conseil des maires. Jamais nous n'avons été aussi proactifs au niveau de nos communications et de nos échanges avec la population et nous continuerons de l'être. En retour, nous nous attendons à ce que ces échanges se poursuivent dans le respect.», conclut le préfet Warolin.

Source :  
Tomy Boucher  
Responsable des communications  
MRC de Témiscamingue  
(819) 629-2829, poste 234  
tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca